

ASSOCIATION « Vent de Discorde »

Le Petit Kerboin

56190 NOYAL MUZILLAC

06 60 66 19 39 Présidente « Mme LE BARS »

06 13 82 37 61 Vice-Présidente « Mme CHOBE »

Adhérents, requérants et riverains, contre l'implantation d'éoliennes à Noyal-Muzillac,

Nous vous invitons à participer à notre Assemblée Générale, **Jeudi 27 juin 2024 à 20h30**.

Notre conseil d'administration, lors de sa réunion du 11/6/2024, a décidé de réduire le délai de convocation à 7 jours suite aux très récents événements qui une fois de plus s'imposent à nous tous...

Tout au moins pour l'instant !

Vous trouverez, en pièce jointe, le contenu de l'ordre du jour dans votre convocation, accompagné de l'imprimé à compléter en cas d'absence, pour **donner votre «pouvoir» qui contribuera à valider et assurer le bon déroulement de l'Assemblée Générale ainsi que le bulletin d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion 2024** (en bas de l'imprimé).

Cette année encore nous avons **des décisions importantes à prendre**, nous aurions préféré vous annoncer le démantèlement total des machines, mais hélas cela n'est pas encore le cas.

Nous avons **de nouvelles informations concernant le site à vous communiquer** et nous espérons que vous serez nombreux (ses) à pouvoir vous libérer.

Nous vous invitons à venir **partager vos questions, vos remarques, vos inquiétudes éventuelles**.

Vous pouvez bien sûr inviter vos voisins à venir à l'Assemblée Générale, qui est aussi un lieu de rencontre et de partage pour tous les riverains mais aussi les habitants de Noyal-Muzillac et des communes voisines notamment de Questembert, qui souhaitent **s'informer et comprendre nos actions**.

Notre détermination est intacte, malgré les positions insupportables de l'État et du promoteur, notamment dans les événements de ces derniers jours...

Nous sommes en droit de **demande le respect de la décision de justice...**

Le Conseil d'État, vous le savez, a suivi le jugement de la Cour Administrative d'Appel de Nantes, nous donnant raison en reconnaissant par **un arrêt définitif les impacts excessifs** du site éolien des Landes de Cambocaire sur les paysages et les commodités de voisinage...**sans possibilité de les réduire ou de les faire disparaître ...**

Il est de notre devoir de persévérer à protéger nos paysages, notre cadre de vie, hérités pour certains, choisis pour d'autres sur un coup de cœur pour cette nature, ce patrimoine.

Nous sommes en présence d'un site industriel et même s'il est vrai qu'une **transition énergétique est nécessaire, elle doit être conçue dans le respect de la biodiversité, du territoire et de ses habitants...et de la Justice !!!**.

Nous avons toujours et peut-être plus que jamais besoin de votre soutien.

Comme nous vous l'avons déjà dit l'an passé, nous n'allons pas baisser les bras malgré les coups bas du promoteur qui bénéficie toujours et encore de la bienveillance des services de l'État, confirmée ces jours-ci, par une nouvelle décision du Préfet du MORBIHAN et de l'absence regrettable de nos élus à nos côtés.

La justice a parlé elle doit s'appliquer, le contraire n'est pas acceptable.

Dans l'attente de vous retrouver nombreux à l'Assemblée Générale, croyez en notre détermination qui doit être la vôtre.

Bien cordialement,

Mesdames Raymonde LE BARS et Brigitte CHOBÉ